



CONSEIL GENERAL CUARNENS

Séance du Conseil Général de Cuarnens du 21 septembre 2023
à la Salle de l'Hôtel de France à 20h15

Présidence : Monsieur Olivier Chappuis, Président.

Monsieur le Président donne connaissance de l'ordre du jour :

1. Appel
2. Admission de nouveaux membres
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 juin 2023
4. **Préavis municipal No 05-2023** Arrêté d'imposition pour l'année 2024
5. **Préavis municipal No 06-2023** Demande d'un crédit de CHF 220'000.00 pour la création d'une tribune avec buvette à la salle polyvalente
6. Complexe Hôtel de France – Informations
7. Communications de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

1. Appel:

53 membres sur 75 sont présents, le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer.

2. Admission de nouveaux membres:

Mesdames Mélanie Crausaz et Christelle Villeneuve prononcent la formule rituelle et sont admises comme nouveaux membres du Conseil Général de Cuarnens.

3. Adoption du PV

Le PV de la séance du 8 juin 2023 est adopté à la majorité avec 5 abstentions.

Petite parenthèse de **M. le Président** concernant les membres du Conseil Général féminines qui sont nommées « rapporteure » et non rapporteuse d'une commission. En effet, **M. le Président** trouve que rapporteuse sonne trop comme « rezipéteuse » et propose de noter « rapporteure » sur le rapport.

4. Préavis municipal No 05-2023 Arrêté d'imposition pour l'année 2024

La rapporteure de la Commission de gestion et des finances, **Mme Pauline Rime** prend la parole et précise que la commission, composée de Messieurs Yann Delacréta et Christophe Chappuis, Mme Jill Valérie Hedinger et Messieurs Jean-Marc Cloux, Julien Bovet et Juan Vazquez sont excusés, s'est réunie le mardi 5 septembre 2023 pour étudier l'Arrêté d'imposition pour l'année 2024.

La commission tient à remercier Mme Laetitia Wolf, boursière et M. Frédéric Chappuis, Syndic pour toutes les informations fournies et les explications données.

La Municipalité reprend les mêmes principes et valeurs appliquées pour 2023 qui pour le moment ont démontré la juste valeur des taxes perçues pour garantir le bon fonctionnement de la commune et reprend le même taux que cette année.

Malgré le changement avec la nouvelle péréquation, la commune ne devrait pas avoir de surprise aux niveaux des revenus liés aux impôts tout en sachant que les routes sont toutes en ordre et qu'aucune dépense ne doit être faite prochainement. La Municipalité reste malgré tout vigilante en proposant un Arrêté d'Imposition sur une année ce qui semble correct à la commission.

Fort de ce qui précède, la commission de gestion et des finances unanime propose au Conseil Général d'adopter la demande du nouvel "Arrêté d'Imposition" pour l'année 2024 qui fixe le taux à 76%, avec échéance au 31 décembre 2024.

M. le Président lit la conclusion du préavis 05-2023.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CUARNENS

vu le préavis 05-2023 ;
ouï le rapport de la commission de gestion et des finances ;
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour .

DECIDE

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2024, tel que présenté en annexe

M. le Président passe le préavis 05-2023 au vote. Il est accepté à la majorité avec 3 abstentions.

5. Préavis municipal No 06-2023 Demande d'un crédit de CHF 220'000.00 pour la création d'une tribune avec buvette à la salle polyvalente

La rapporteure de la commission désignée par le bureau du Conseil pour étudier le préavis municipal No 06/2023, **Mme Corinne Porchet** prend la parole et précise que la commission composée de Mmes Anne Bovet et Elise Mariller s'est réunie le 5 septembre 2023 en présence de Mme Nathalie Marcuard, Municipale et de M. Frédéric Chappuis, Syndic.

Depuis que la cantine scolaire a dû quitter les locaux qu'elle partageait avec l'UAPE, aucune solution satisfaisante n'a, jusqu'à présent, été trouvée (multiples trajets pour les enfants, manque de sécurité, local inadapté).

La création d'une buvette à la salle polyvalente permettrait un accueil optimal des enfants pour le repas de midi. Situation proche du collège et de la place de jeux, local avec un équipement adapté et plus de sécurité.

Vu l'augmentation constante du nombre d'élèves cela semble plus que nécessaire.

Cette buvette serait également proposée à la location pour les habitants de Cuarnens à un prix préférentiel, indépendamment de la salle polyvalente.

Les sociétés locales pourraient y organiser leurs assemblées, cours etc. Actuellement, nous disposons de la salle des sociétés qui s'avère parfois un peu petite et de la salle de l'hôtel de France, parfois un peu grande et qui ne pourra plus être utilisée pendant les travaux de rénovation de l'hôtel.

La création de fenêtres pouvant être ouvertes ou fermées sur la paroi qui communique avec la salle polyvalente serait un plus pour l'organisation de manifestations sportives.

Concernant les travaux

Pas de travaux sur l'extérieur du bâtiment. Ouvertures déjà existantes et suffisantes. Les tuyaux pour les écoulements et l'arrivée d'eau avaient été anticipés lors de la création du local. Places de parc à disposition.

Pas d'impact pour les écoliers qui pourront continuer à utiliser la salle polyvalente pour les cours de gym durant les travaux. La création des fenêtres côté polyvalente se fera pendant les vacances scolaires.

La buvette aura une capacité d'environ 50 personnes. Un équipement adéquat qui comprendra un lave-vaisselle, des plaques de cuisson, un réfrigérateur avec compartiment de congélation (déjà en possession de la commune) et de la vaisselle rendra son utilisation pratique et agréable.

La difficulté d'accès pour les personnes à mobilité réduite a été soulevée. Actuellement rien n'est prévu. La commission encourage la Municipalité à y réfléchir rapidement.

Au vu de ce qui précède, la commission recommande à l'unanimité l'acceptation du préavis municipal 06/2023, demande d'un crédit de CHF 220'000.00 pour la création d'une tribune avec buvette à la salle polyvalente.

La commission remercie Mme Nathalie Marcuard, Municipale et M. Frédéric Chappuis, Syndic pour leur disponibilité et les réponses claires et précises à nos questions.

La rapporteure de la Commission de gestion et des finances, **Mme Pauline Rime** prend la parole et précise que la commission, composée de Messieurs Yann Delacrétaz et Christophe Chappuis, Mme Jill Valérie Hedinger et Messieurs Jean-Marc Cloux, Julien Bovet et Juan Vazquez sont excusés, s'est réunie le mardi 5 septembre 2023 pour étudier la Demande d'un crédit de CHF 220'000.00 pour la création d'une tribune avec buvette à la salle polyvalente.

La commission remercie Mme Nathalie Marcuard, Municipale et M. Frédéric Chappuis, Syndic pour toutes les informations fournies et leurs explications données.

Au vu de la demande croissante de solution pour l'accueil de midi, le projet devient « urgent ». En effet, et pour rappel, la cantine avait été déplacée à la Grande salle de l'Hôtel de France après qu'elle ait dû quitter le local à côté de l'UAPE. Cette solution a montré de nombreux désavantages qui ont amené, en janvier 2023, à déplacer la cantine dans un espace disponible à la salle polyvalente. Ceci de manière provisoire car cet espace n'a pas de fenêtre et ni de point d'eau.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité s'est penchée sur une solution pérenne qui rejoint le préavis n°02/2022 sur la demande d'un crédit d'étude pour la création d'une tribune avec buvette à la salle polyvalente. La Municipalité a mandaté un architecte afin d'établir des plans et les coûts du projet. La création de cette tribune aurait les utilités suivantes : cantine scolaire, tribune avec buvette en lien avec la salle polyvalente, salle mise en location pour diverses activités non liées à la salle polyvalente. Selon le devis de l'architecte, le projet se chiffre à CHF 236'000.00. La Municipalité a décidé de faire le suivi des travaux elle-même, ce qui enlève environ CHF 40'000.00 sur le montant des travaux. Pour ne pas avoir des mauvaises surprises, un point « divers et imprévus » de CHF 20'000.00 a été ajouté dans le crédit, celui-ci ne devrait pas être dépensé sachant que le devis fait par l'architecte date de septembre 2022 et que les coûts des matériaux ont diminué depuis l'an dernier. De plus, le devis prévoyait de fermer avec un plafond ce qui ne devait pas être fait. La commission forme le souhait que la Municipalité reste prudente afin d'éviter des dépenses inutiles et que le point « divers et imprévus » ne soit pas dépensé.

Fort de ce qui précède, la commission de gestion et finances unanime propose au Conseil Général d'adopter la demande d'un crédit de CHF 220'000.00 pour la création d'une tribune avec buvette à la salle polyvalente.

Mme Nathalie Marcuard, Municipale prend la parole et désire apporter une précision à la suite de ces 2 rapports. La Municipalité a étudié la possibilité d'installer un monte-escalier et le devis estimatif indiqué se monte à CHF 25'000.00. Au vu des rapports, la Municipalité propose de l'installer dans le cadre des travaux si le préavis est accepté.

M. le Président ouvre la discussion sur le Préavis.

M. Stéphane Rochat demande la possibilité d'avoir une présentation du projet.

M. le Syndic précise que le local de la salle polyvalente qui est utilisé pour le rangement du matériel sera transformé (entrée par escalier extérieur sur la route de Chavannes).

1^{er} étage : WC et local de rangement, une petite cuisine et local pour 50 personnes.
Trois fenêtres qui pourront s'ouvrir donneront sur la salle polyvalente.

M. Nicolas Chappuis propose d'installer une baie vitrée en remplacement des 3 fenêtres.

M. le Syndic de répondre que techniquement ça n'est pas possible au niveau de la sécurité du feu et de l'eau.

M. Serge Clément demande, par rapport à la situation des personnes à mobilité réduite, si la largeur des ouvertures (portes) est déjà prévue et si une association a déjà été contactée ?

M. le Syndic de répondre que tout est en ordre pour les portes et le monte-escalier sera une plateforme pour les chaises roulantes, le matériel, etc., et en ce qui concerne l'association, le projet a déjà été soumis pour validation.

Mme Jill Valérie Hedinger demande quelle sera la durée des travaux et à quel moment la salle sera opérationnelle ?

M. le Syndic de répondre que le dossier est prêt et sera déposé pour la mise à l'enquête la semaine prochaine. Ensuite l'attente sur les délais légaux, et les travaux démarreront le plus vite possible au vu de la situation actuelle difficile au niveau de la cantine car le local n'est pas chauffé et ne dispose d'aucune fenêtre donc un chauffage d'appoint est installé durant l'hiver. Le souhait de la Municipalité serait qu'au printemps prochain la buvette soit opérationnelle.

Mme Mélanie Crausaz demande si au niveau de la cantine scolaire, il existe un ordre de priorité concernant les inscriptions, par exemple pour sa fille qui serait scolarisée à Mont-la-Ville ?

Mme Laurence Peytregnet, Municipale de répondre par la négative.

M. Yann Delacrétaz désire souligner le gros effort de la Municipalité, notamment de Mme Nathalie Marcuard, d'assurer le suivi des travaux et de ce fait, de bénéficier d'une économie de CHF 40'000.00.

M. le Président lit la conclusion du préavis 06-2023.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CUARNENS

vu	le préavis 06-2023 ;
ouï	les rapports de la commission de gestion et des finances et de la commission ad hoc ;
considérant	que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour .

DECIDE

1. d'accorder un crédit de CHF 220'000.00 TTC pour financer la création d'une tribune avec buvette à la salle polyvalente ;
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie générale et/ou par un emprunt ;
4. d'amortir l'investissement sur une période de 10 ans, la première fois au budget 2025 .

M. le Président passe le préavis 06-2023 au vote. Il est accepté à la majorité avec 2 abstentions.

6. Complexe Hôtel de France – Informations

Présentation de Mme Anouck Paltani

Objectifs des MEP

Les enjeux du projet de rénovation du complexe de l'hôtel de France sont multiples et l'on peut souligner les principaux ci-dessous :

Créer une centralité et garantir le maintien des services et infrastructures au centre du village
Offrir un lieu de vie et de rassemblement à la population qui soit vivant, attractif et emblématique;
Rénover les infrastructures de venues vétustes ;
Proposer un complexe harmonieux et optimiser les surfaces et infrastructures pour répondre aux besoins actuels ;
Proposer des logements de 2 à 3pièces à prix abordables.

Au terme des mandats d'étude parallèles, le maître de l'ouvrage a l'intention d'attribuer le mandat complet des prestations ordinaires d'architecte et d'ingénieur civil et CVSE telles que définies dans les règlements SIAN°102 et 103 (édition 2020).

Programme des locaux

Restaurant / Hôtel / Locaux professionnels en commun

Restaurant	70 places assises dans le restaurant et 25 places sur la terrasse Local de stockage de matériel Sanitaires H/F/PMR
Hôtel	2 chambres simples 2 chambres doubles Local de stockage
Locaux professionnels En commun	5 Vestiaires et sanitaire du personnel 1 bureau avec espace de rangement 1 buanderie

Magasin-Epicerie	Espace de vente de 76m2 Local de stockage de 58m2 Vestiaire du personnel avec sanitaire Bureau
Congélateur communal	150 casiers privés
Administration communale	Réception avec comptoir vitré avec salle d'attente et espace bibliothèque Espace pour 4 bureaux Salle de réunion pour 10 personnes Cuisine-cafétéria WC non genrés Local d'archives et local concierge
Grande salle	Salle de 120 places assises modulables avec scène surélevée Espace de stockage Espace bar Sanitaires H/F/PMR
Salle de conférence	10 places et pourra servir de loge avec sanitaire à côté
Logements	Logements de 2 à 3 pièces + 1 logement de 4,5 pièces avec balcons et caves Ascenseur Local à vélos et poussettes Buanderie
Locaux de stockage modulables	3 locaux de stockage modulables
Aménagements extérieurs	Accès sécurisé aux différents bâtiments Places de stationnement pour véhicules et vélos Sanitaire public Mise en valeur des espaces extérieurs et du poids public

Sélection des candidats

Critères évaluation – candidats

Références des bureaux et des personnes clés	40 %
Motivation, analyse et méthodologie	40 %
Organisation et ressources	20 %

Publication sur Simap.ch
30 août 2023

Réception des candidatures
13 octobre 2023

Evaluation des dossiers
02 novembre 2023

Sélection des candidats
admis aux MEP
02 novembre 2023

Publication des résultats
Mi-novembre 2023

Soutien à la relève

Afin d'ouvrir la participation aux jeunes bureaux (bureau de moins de 5ans et responsable de moins de 40ans), le Collège d'experts sélectionner au candidat dont le chef de projet architecte ne serait pas en mesure de fournir les références demandées mais qui présente des références non construites en relation avec le thème du mandat (études, projets primés etc.) ou un projet primé de concours

La participation d'un jeune ingénieur dans un groupement piloté par un jeune architecte bénéficie également des conditions ci-dessus.

Les candidats issus de la relève seront jugés dans une procédure distincte mais concomitante.

Procédure des MEP

Lancement des MEP et visite du site
29 novembre 2023

Réponses aux questions
15 décembre 2023

Dialogue intermédiaire
01 février 2024 (*2^{ème} dialogue 18 avril 2024*)

Dialogue final
16 mai 2024 (*Si 2^{ème} dialogue : 27 juin 2024*)

Publication de la décision, rapport final du Collège d'experts, vernissage de l'exposition des projets
18 juin 2024 (*Si 2^{ème} dialogue : 28 août 2024*)

Exposition des projets
18 au 26 juin 2024 (*Si 2^{ème} dialogue : 28 août au 13 septembre 2024*)

Collège d'experts

Les membres du Collège d'experts sont responsables, envers le MO et les participants, d'un déroulement des mandats d'étude parallèles conforme à la norme SIA 143.

Le collège approuve le programme des MEP et répond aux questions des participants. Il est responsable du déroulement correct du dialogue.

Il se compose de professionnels qualifiés dans les domaines déterminants sur lesquels portent les MEP,

Il s'engage à respecter le programme, les réponses aux questions et les recommandations protocolées des sessions intermédiaires du dialogue,

Le Collège d'experts et les spécialistes doivent s'abstenir de toute participation directe ou indirecte aux mandats d'étude parallèles.

M. Stéphane Rochat annonce que les honoraires n'ont jamais figuré dans la présentation, ont-ils été pris en compte ?

M. René Jomini, Municipal de répondre que les honoraires n'ont pas été prévu dans le programme des candidatures mais dans la phase suivante.

7. Communications de la Municipalité

M. le Syndic parle des 4 abonnements ciné-sénior à disposition au bureau communal.

La vente de titre de transport MBC pour les destinations suivantes : L'Isle, Cossonay-Ville, Cossonay-Gare, Lausanne et Le Pont. A noter que la poste de L'Isle vend également des titres de transport pour les MBC.

Le jeudi 14 septembre a eu lieu le contrôle annuel de la commune par M. le Préfet. D'abord le contrôle du Conseil Général et l'audition de M. le Président. Le travail de la boursière, le contrôle des habitants et la secrétaire. M. le Préfet a remarqué que le Conseil Général de Cuarnens était très fréquenté et a apprécié que les citoyens s'impliquent encore dans le législatif. M. le Préfet a déclaré que tout était en ordre et que la tenue des documents était excellente et en félicite leurs auteures. Le règlement et les usages mis en place ont également été contrôlé. Il a été demandé si une charte de bonne pratique pour la Municipalité avait été mise place ? Cette dernière lui a été présentée, il la trouvée pertinente et a demandé d'en avoir une copie. Pour terminer, un tour de table avec la Municipalité qu'il a remercié pour son engagement fait dans les différents CODIR. Il en a conclu que la Municipalité de Cuarnens s'impliquait énormément bien que certain ont un travail professionnel très chargé. Il est noté que la Municipalité œuvre pour les intérêts de la commune et ses habitants, sans penser à ses propres intérêts et le fait au plus proche de sa conscience.

Pour l'avenir, dans les prochaines années, des places seront à repourvoir au sein de la Municipalité, cela permettra peut-être aux personnes soucieuses de notre commune de s'investir.

8. Divers et propositions individuelles

Mme Mélanie Crausaz demande un point de situation par rapport à la place de jeux.

M. René Jomini, Municipal de répondre que les derniers devis sont arrivés et qu'ils passeront en séance de Municipalité le lundi 25 septembre. L'idée serait que la place de jeux soit opérationnelle avant la fin de l'année civile.

M. le Président prend la parole et parle des fontaines...en effet il a demandé à l'association Vy de Mauraz un extrait de PV concernant l'inscription au registre foncier, il lit l'extrait de PV :

GROUPEMENT VY DE MAURAZ

Chavannes-le-Veyron – Cossonay – Cuarnens – Dizy – Gollion – La Chaux – Lussery-Villars – Senarclens

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX DE LA SEANCE DES DELEGUES MUNICIPAUX

Séance du : 22 juin 2023 à Chavannes-le-Veyron

Préavis d'adhésion à l'Association intercommunale de Vy de Mauraz

Commune de Cuarnens – Eau des fontaines

J.-D. Staub indique qu'un citoyen de Cuarnens a sollicité une inscription spécifique au registre foncier pour l'eau des fontaines, ce qui a été accepté.

*S. Grossenbacher précise le texte, à savoir que **Cuarnens mettra toutes ses ressources en eau à disposition de l'Association intercommunale de Vy de Mauraz, à l'exception des m3 nécessaires à l'alimentation des fontaines de la localité.***

Les délégués en prennent acte.

Mme Catherine Bachmann demande le nombre de fontaines qu'il y a dans la commune ?

M. le Président de répondre 5,

- Place Aloïs Berger
- Route de L'Isle
- Route de Mauraz
- Route de Moiry
- Rue du Temple

Mme Claire-Lise Cloux demande d'où vient l'eau de la fontaine de la table d'orientation ?

M. Jean-Daniel Staub, Municipal de répondre que l'eau est prise sur la conduite de En Vuichime.

M. Fabian Mariller d'expliquer que l'eau de la fontaine de la table d'orientation arrive de chez M. David Chaillet (Les Grenières 1). L'idée était de dire que lorsque le bétail montait à l'alpage, l'eau qui arrivait chez M. David Chaillet n'était pas renouvelée.

M. Serge Clément d'ajouter que cette eau provient de la source de La Chaux.

M. Jean-Daniel Staub, Municipal de rectifier en expliquant qu'elle vient du réseau de Cuarnens. Effectivement à l'époque elle arrivait de La Chaux mais à la suite des travaux Vy de Mauraz les changements ont été effectués.

M. Philippe Lugeon évoque le parcage sur la route du Temple, concernant une grosse voiture qui est toujours parkée en bas de la rue au coin du bâtiment vers le pont. Il considère cela dangereux pour la circulation venant de Moiry et la sortie du garage Wulliens.

M. Jean-Daniel Staub, Municipal de répondre qu'un crédit a été voté pour faire une étude. Une analyse assez poussée concernant les parkages sauvages et les locations sera effectuée.

M. le Président propose à la Municipalité d'envisager de mettre un panneau « interdiction de stationner » en attendant que le problème soit réglé car il est difficile de mettre des mesures en place.

M. le Syndic explique que ce problème existe depuis plus de 25 ans. Il demande de laisser le temps nécessaire à l'étude afin qu'elle apporte des réponses qui seront présentées en temps voulu au Conseil Général et quelque chose sera entrepris à ce moment.

Mme Jill Valérie Hedinger demande s'il reste dans la commune des places disponibles pour la location ? Une manière élégante de proposer à ces personnes qui ne se parkent pas très bien.

M. le Syndic de répondre de s'adresser au bureau communal ou à la gérance qui s'occupe des places de parking.

M. David Chaillet trouve énervant car ces mêmes personnes ont des places privées et se parkent tout de même sur le domaine public.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h15

Le Président

La secrétaire

